



PREFET DE LA MANCHE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



DELEGATIONS DE SIGNATURE

données par

M. Jean-Marc SABATHE
Préfet de la Manche

Chevalier de la Légion d'honneur



Arrêté du 12 juillet 2018
signé par le Préfet de la Manche :
M. Jean-Marc SABATHÉ

NUMERO SPECIAL N° 35



LE CONTENU INTEGRAL DES TEXTES ET/OU LES DOCUMENTS ET PLANS ANNEXES
peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée et sur le site Internet de la préfecture :
<http://www.manche.gouv.fr>
RUBRIQUE : PUBLICATION - ANNONCES ET AVIS - RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

I – DELEGATIONS DE SIGNATURE	2
<i>PREFECTURE - SOUS-PREFECTURE</i>	<i>2</i>
<i>Arrêté n° 18-48 du 12 juillet 2018 confiant la suppléance du poste de M. le préfet de la Manche à Mme la sous-préfète de Cherbourg du dimanche 22 juillet 2018 : 17 h au mardi 24 juillet 2018 : 12 h</i>	<i>2</i>

I – DELEGATIONS DE SIGNATURE

Préfecture - Sous-préfecture

Arrêté n° 18-48 du 12 juillet 2018 confiant la suppléance du poste de M. le préfet de la Manche à Mme la sous-préfète de Cherbourg du dimanche 22 juillet 2018 : 17 h au mardi 24 juillet 2018 : 12 h

VU la loi n° 82-213 du 3 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
 VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;
 VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
 VU le décret du 24 février 2017 portant nomination de M. Jean-Marc SABATHÉ en qualité de préfet de la Manche ;
 VU le décret du 15 mars 2018 portant nomination de Mme Elisabeth CASTELLOTTI, sous-préfète hors classe en position de service détaché, en tant que sous-préfète de Cherbourg ;
 SUR proposition du secrétaire général de la préfecture,
 ARTICLE 1 : Mme Elisabeth CASTELLOTTI, en sa qualité de sous-préfet de Cherbourg, est chargée d'assurer la suppléance du poste de préfet pour la période du dimanche 22 juillet 2018 : 17 h au mardi 24 juillet 2018 : 12 h.
 ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée, à ce titre, à Mme Elisabeth CASTELLOTTI, sous-préfète de Cherbourg, en toutes matières relevant des attributions du représentant de l'État dans le département à l'effet d'exercer pleinement cette responsabilité.
 ARTICLE 3 : Le secrétaire général de la préfecture et la sous-préfète de Cherbourg, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.



Département de la Manche - Imprimerie administrative Directeur de la publication : M. le secrétaire général de la préfecture
